

Alors Fernand et Stéphane, ça gaz ?

[Politique](#) [1]

12.08.15

83 foyers sous menace

Alors Fernand et Stéphane, ça gaz ?

Lors des débats concernant le chauffage à distance, et dans les deux Conseils, l'Entente pour Monthey s'était déclarée défavorable à l'octroi à Satom, de l'obligation de s'y raccorder.

Cela, afin de préserver la loi de l'offre et de la demande entre les divers fournisseurs d'énergies.

Comme Satom s'était déclarée prête à pratiquer, en tout temps, des prix inférieurs à ceux du mazout et du gaz, les propriétaires n'auraient pas hésité longtemps avant de s'y raccorder.

Mais l'Entente fut minorisée par les trois vieux partis. Satom s'est donc vu octroyer l'obligation de raccordement. Fernand Mariétan, alors président de la ville, a cosigné le contrat d'exclusivité avec Satom SA.

Aujourd'hui, les journaux font état d'un conflit ahurissant concernant des immeubles situés dans le quartier des Semilles, dont les copropriétaires auraient décidé, près de trois ans avant l'arrivée du chauffage à distance, de renouveler leurs chaudières à gaz, pour des questions éminemment financières.

Dans son édition du 12 août 2015, « le Régional » affirme que les copropriétaires et leur régie sont « soutenus financièrement par Holdigaz, qui leur a promis de prendre en charge tous les frais de procédure ». Et le même journal de préciser que « l'entreprise qui a installé les nouveaux chauffages à gaz (...) appartient à Holdigaz ».

Mais qui est Holdigaz SA, et qui la dirige ?

Holdigaz SA est la société Holding qui regroupe notamment les fournisseurs de gaz pour le Chablais vaudois et valaisan. On y trouve, à son Conseil d'Administration, Fernand Mariétan, vice-président et ancien président PDC de la ville de Monthey ! Il s'y voit accompagné par Stéphane Coppey, membre et actuel président PDC de la ville !...

Ces deux messieurs ont donc, dans leur main gauche, le contrat qu'ils ont accepté avec Satom SA et, dans leur main droite, la défense des intérêts d'Holdigaz. Les voilà, une fois de plus, face à une situation ambiguë, dans un mutisme incompréhensible, fruit de leur inconséquence.

Et que dire du municipal PLR Jean-Marc Tornare ? Partisan d'une amende de plus de 2 millions de francs, infligée aux 83 copropriétaires concernés ainsi qu'à l'administrateur de l'Agence Nicolet, il pratique déjà la « retirette » en déclarant dans le Nouvelliste du 12 août : « les amendes pourraient ou non faire l'objet d'une reconsidération, sous forme d'une réduction ou d'une annulation » ! Selon les calculs auxquels son parti s'identifie volontiers, il est donc à craindre qu'il manque, prochainement, 2 millions dans la caisse communale...

Que voilà un théâtre de grand guignol, d'autant plus que ledit Tornare se mélange aussi les casquettes, étant à la fois conseiller municipal en faveur d'une amende maximale, et membre du Conseil d'Administration de... Satom SA !

Dans l'optique des élections municipales de 2016, nul doute que tous ces amuseurs publics mettront beaucoup d'eau dans leur vin... pour la sauvegarde de leurs mandats et de leurs fonctions.

Sur les six immeubles du quartier, un est raccordé au CAD, quatre ont choisi l'option de nouveaux brûleurs et chaudières. Le dernier bâtiment demeure à assainir pour 2019. LE NOUVELLISTE



La municipalité distribue une amende de 2 millions

Source URL: <http://www.entente-monthey.ch/content/alors-fernand-et-st%C3%A9phane-%C3%A7a-gaz>

Links

[1] <http://www.entente-monthey.ch/%C3%A9tiquettes/politique>